

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A : M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
<b>M. Daniel L'Espérance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. Jean-Luc Labrecque</b>
<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
<b>M. Denis Poitras</b>	<b>M. Michel Lefebvre</b>
<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 31 mai 2010 à 18h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (237-05-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (238-05-2010);
3. Dérogations mineures (239-05-2010);
4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (240-05-2010) ;
5. Avis de motion – règlement modifiant les articles 13 et 16 du règlement 309 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal (241-05-2010) ;
6. Résolution entérinant l'entente de principe intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (surveillants, appariteurs, appariteurs-concierges et concierges) et autorisation de signature de la convention collective à intervenir (242-05-2010);
7. Autorisation - installation de signalisation (243-05-2010);
8. Autorisation de signature – contrat pour la location d'heures de glace 2010-2011 – Complexes sportifs de Terrebonne inc. (244-05-2010);
9. Acceptation de soumission – travaux de remplacement de deux (2) chambres de vannes sur la conduite d'aqueduc de 500 mm de diamètre sur le boulevard des Seigneurs et autorisation de signature du protocole d'entente à intervenir avec la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (245-05-2010);

10. Acceptation de soumission – travaux de bordures, de sentier piétonnier, de fondation et de revêtement bitumineux dans les rues de Cazaux, de Mièges, du Rubis, de Montpellier, de Nîmes, de Versailles et de Plaisance en vertu des règlements 385, 451, 459 et 460 (246-05-2010);
11. Adoption du règlement d'emprunt numéro 465 – construction d'un égout domestique et pavage sur les rues des Balsamines, Philippe-Chartrand et Ouellette (247-05-2010);
12. Adoption du règlement d'emprunt numéro 468 – travaux de bordures, de trottoirs, de pavage, de piste cyclable, d'éclairage, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur l'avenue des Grands-Prés, les croissants des Grands-Prés, « C », « D », « E » et « F » (entre les rues des Fleurs et le boulevard Pierre Le Gardeur) (248-05-2010);
13. Autorisation - imposition d'une suspension sans solde – dossier numéro 148-1 100111-001 (249-05-2010) ;
14. Nomination – constable spécial – application du règlement 309 – mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau (250-05-2010) ;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée (251-05-2010).

Donné à Terrebonne, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mai 2010.

Judith Viens, avocate  
Assistante-greffière

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
31 MAI 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 31 mai 2010 à 18h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant Paul Asselin, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna *
Daniel L'Espérance	Jean-Luc Labrecque
Marie-Claude Lamarche	Sylvain Tousignant
Réal Leclerc	Michel Lefebvre
Denis Poitras	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le Maire Jean-Marc Robitaille et Messieurs les conseillers Michel Morin, Frédéric Asselin et Clermont Lévesque.

**RÉSOLUTION NO : 237-05-2010**

**PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 238-05-2010**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 239-05-2010**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D10-0787 / 2475, rue des Callas / Habitation K.B.  
Lot 4 139 247 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise :

Pour un terrain résidentiel d'angle dont les lignes avant sont inférieures à 30 mètres :

- l'augmentation du nombre maximal d'allées d'accès par voie publique à 2 au lieu de 1;
- la réduction de la distance minimale requise entre deux entrées charretières à 5,42 mètres au lieu de 10,70 mètres,

et ce, conditionnellement à ce que la façade du garage isolé soit complétée d'un parement de maçonnerie identique à l'habitation.

**2. D10-0804 / 17, place de la Falaise / Patrick Bégin  
Lot 3 302 687 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise:

- la réduction de la distance minimale requise entre deux entrées charretières à 3,05 mètres au lieu de 10,60 mètres;
- l'augmentation de la hauteur maximale d'une remise mesurée au point moyen du pignon à 3,35 mètres au lieu de 3 mètres.

- 3. D10-1296 / montée des Pionniers / Immeubles Centre Lachenaie inc.  
Lots 2 888 375, 2 888 376, 3 535 808 et 3 535 809 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour fins de subdivision, que la largeur minimale d'un terrain commercial projeté issu des lots originaires 3 535 809 et 3 797 879 soit à 13,44 mètres au lieu de 30 mètres.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 240-05-2010**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril et du 13 mai 2010;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril et du 13 mai 2010 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 47 suivants :

- 1. D10-0586 / 2475, rue des Callas / Habitation K.B.  
Lot 4 139 247 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte les plans suivants :

- pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, le plan de construction réalisé par Les Architectures Gosselin;
- pour la construction d'un garage isolé, le plan d'élévations soumis par le demandeur,

et ce, conditionnellement à ce que la façade du garage isolé soit complétée d'un parement de maçonnerie identique à l'habitation.

- 2. D10-0803 / 17, place de la Falaise / Patrick Bégin  
Lot 3 302 687 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte les propositions du demandeur pour la réalisation d'aménagements paysagers et l'installation d'une remise pour l'ajout d'une seconde entrée charretière.

3. **D10-1173 / 2893, rue de Montpellier / Constructions Martin Cousineau  
Lot 4 286 407 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale avec garage double, tel que soumis par le demandeur.

4. **D10-1061 / 2971, rue de Montpellier / Constructions Martin Cousineau  
Lot 4 387 566 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

5. **D10-1129 / 2972, rue de Montpellier / Sylco Construction inc.  
Lot 4 286 455 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

6. **D10-1012 / 260, rue de Lavours / Construction Serge Rheault inc.  
Lot 4 028 257 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction, soumis par le demandeur, pour la construction d'une habitation unifamiliale, et ce, conditionnellement à ce que les bonifications suivantes soient apportées à l'élévation latérale gauche du bâtiment :

- retour de maçonnerie de 2 pieds au niveau du rez-de-chaussée;
- fenêtre complétée de linteau et allège;
- présence d'un double débord de toit.

7. **D10-1116 / 125, rue de Miramas / Groupe Quevillon Galarneau inc.  
Lot 4 028 155 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

8. **D10-1008 / 142, rue de Miramas / Construction Serge Rheault inc.  
Lot 4 028 144 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

9. **D10-0785 / 178, rue de Plaisance / Construction Louis-Seize & Associés**  
**Lot 3 932 887 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction réalisé par Service de dessin R.G. enr., pour la construction d'une habitation unifamiliale.

10. **D10-0368 / 2, rue de Vaccarès / Construction Serge Rheault inc.**  
**Lot 4 028 267 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal **refuse** le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale produit par le demandeur, considérant que cette proposition n'atteint pas les attentes exposées à l'article 21.4 du PIIA applicable sur tous les secteurs résidentiels exigeant que l'élévation avant secondaire doit être traitée comme étant le prolongement de l'élévation principale, et ce, tant sur le plan du style que des matériaux. La proposition déposée par le demandeur est insuffisante.

11. **D10-1189 / 2421, rue des Callas / Habitations Clo-Bel inc.**  
**Lot 4 139 256 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

12. **D10-0829 / 1020, rue de l'Abricotier / Constructions Monarck inc.**  
**Lot 3 988 992 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction, soumis par le demandeur, pour la construction d'une habitation unifamiliale.

13. **D10-1093 / 1111, rue de l'Abricotier / Éric Parent**  
**Lots 3 988 978 et 3 989 005 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

14. **D10-1081 / 1171, rue de l'Abricotier / Constructions Monarck inc.**  
**Lots 3 988 984 et 3 988 999 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

15. **D10-1207 / 1606, 1608, 1610, rue de l'Avocatier / Habitations des Vignobles inc.**  
**Lots 4 048 018, 4 048 019 et 4 048 020 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation multifamiliale de 3 logements, tel que soumis par le demandeur.

16. **D10-1214 / 33, rue de Bordeaux / Les Entreprises Francesco Massella inc.**  
**Lot 4 436 420 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

17. **D10-1122 / 69, rue de Bordeaux / Construction J. Coache inc.**  
**Lot 4 436 498 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

18. **D10-1140 / 15, rue de Fronsac / Construction J. Coache inc.**  
**Lot 4 436 480 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

19. **D10-1299 / 27, rue de Fronsac / Construction J. Coache inc.**  
**Lot 4 436 482 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

20. **D10-1015 / 35, rue de Margaux / Jean-Marie Mathieu**  
**Lot 4 436 386 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 21. D10-1062 / 27, rue de Pomerol / Constructions Martin Cousineau  
Lot 4 436 477 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 22. D10-1052 / 58, rue de Pomerol / Construction J. Coache inc.  
Lot 4 436 457 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 23. D10-1057 / 100, rue de Sannois / Constructions Martin Cousineau  
Lot 4 436 486 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 24. D10-1234 / 558, rue de l'Abbé-Pierre / Annie Poulin  
Lot 2 439 231 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition soumise par la requérante, pour la rénovation de façade et l'ajout d'un balcon pour une maison unifamiliale.

- 25. D10-0951 / 207, rue Laurier / Lise Bélair  
Lot 2 441 991 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition soumise par la requérante, pour la rénovation d'une habitation unifamiliale.

- 26. D10-0812 / 664, rue Saint-François-Xavier / Nathalie Gauthier  
Lot 2 441 918 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le devis descriptif du demandeur pour l'installation d'une clôture et la pose d'un garde-corps avec porte d'accès à même une galerie.

- 27. D10-0882 / 702, boulevard de Terrebonne / Jean-François Nadeau  
Lot 2 916 109 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition d'abattage d'un arbre situé en cour avant de la propriété, telle que déposée par le demandeur en date du 7 avril 2010, conditionnellement à son remplacement par un Magnolia.

**28. D10-1103 / 4175, chemin Saint-Charles / Carine Burnot  
Lot 2 975 671 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre telle que formulée par le demandeur.

**29. D10-0119 / 7200, boulevard Laurier / Immeubles Centre La Plaine inc.  
Lot 3 386 974 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition et plans suivants pour un projet commercial intégré :

- la proposition d'implantation soumise par le demandeur;
- le plan d'élévation du Centre La Plaine réalisé par DCYSA, excluant le concept d'affichage sur bâtiment présenté;
- le plan d'élévation du Tim Horton réalisé par Luc M. Allard, architecte, excluant le concept d'affichage sur bâtiment présenté;
- le plan de plantation réalisé par BMA, architecture de paysage,

et ce, aux conditions suivantes :

- que les surfaces de pavage jugées inutiles et identifiées par les numéros 1 à 4 à la proposition d'implantation correspondant à l'annexe « A », soient remplacées par des aménagements paysagers;
- que les enclos à conteneurs à déchets projetés soient composés du même parement de maçonnerie que leur bâtiment de référence;
- au dépôt et à la validation d'un plan de plantation détaillé pour l'ensemble du site, lequel favorisera une plantation de conifères le long de la ligne arrière et la réduction de certaines surfaces de pavage jugées inutiles.

**30. D10-1121 / 1367, rue Nationale / Enseignes Access  
Lot 3 892 126 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan technique démontrant un projet d'affichage, tel que soumis par le demandeur.

**31. D10-1238 / 4351, rue de Beaubassin / Yan Tardif  
Lot 2 438 773 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 32. D10-1251 / 327, rue des Becs-Scie / Stéphane Gaudet  
Lot 1 948 296 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 33. D10-1217 / 4035, rue Bigras / Michel Brodeur  
Lot 2 918 549 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 34. D10-0996 / 315, rue de Briançon / Benoit Soucy  
Lot 3 849 872 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction réalisé par Alain Trudeau, technologue, pour la construction d'une habitation unifamiliale.

- 35. D10-1171 / 611, rue De La Chesnaye / Mohammed Boukhatem  
Lot 1 950 094 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 36. D10-1042 / 3828, rue de Chimay / Patrick Farley  
Lot 2 123 389 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 37. D10-1096 / 14, rue du Faîte-Boisé / Sylvain St-Denis  
Lot 3 440 544 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 38. D10-1257 / 6791, rue des Flamants / Les Habitations Phoenix inc.  
Lot 1 889 393 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 39. D10-1130 / 440, avenue des Grands-Prés / Sylvain Dufour  
Lots 3 895 655 et 4 591 209 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 40. D10-1078 / 683, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 3 895 726 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 41. D10-1100 / 2716, rue des Harles / Marie-Josée Fontaine  
Lot 3 403 873 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 42. D10-1113 / 40, rue Jacques-Duprast / Guy Rainville  
Lot 3 372 536 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 43. D10-1037 / 13899, boulevard Laurier / Mélanie Grenier  
Lot 1 888 883 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 44. D10-1228 / 284, rue de Lavours / Philippe Hamel  
Lot 4 028 261 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition soumise par le demandeur, pour la construction d'un mur de soutènement.

- 45. D10-1025 / 4040, rue Leneuf / Patrice Blais  
Lot 2 121 522 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 46. D10-1183 / 2480, rue de La Rousselière / Pierre-Yves  
Chaumont  
Lot 3 358 562 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 47. D10-1240 / 116, rue du Ruisseau / Alain Bolduc  
Lot 1 951 219 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

**ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 241-05-2010**

**Le conseiller Denis Poitras** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant les articles 13 et 16 du règlement numéro 309 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

## **RÉSOLUTION NO : 242-05-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2010-491-REC du Comité exécutif en date du 12 mai 2010, entérine l'entente de principe intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, (surveillants, appariteurs, appariteurs-concierges et concierges) concernant le renouvellement de la convention collective pour une période de six (6) ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2012, jointe à la présente résolution.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le directeur des ressources humaines soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention collective selon les termes et conditions prévus à l'entente de principe.

## **ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 243-05-2010**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2010-511-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Installation de bollards pour sécuriser la piste cyclable sur la rue De La Chesnaye, de la rue Charles-De Couagne à la rue Pierre-Laporte;
- Ajout et modification du marquage au sol sur le chemin des Anglais, à l'intersection du chemin Gascon ;
- Installation d'un panneau « interdiction de virage à gauche entre 15h et 19h » sur le boulevard des Seigneurs en direction Ouest, à l'intersection du boulevard Moody (en direction du Vieux-Terrebonne);

- Installation de panneaux « arrêt » sur la rue de Champigny, à l'intersection de la place de Lussac ;
- Enlèvement des panneaux « interdiction de stationner » et « pour handicapé » devant le 167, boulevard Terrebonne.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 244-05-2010**

**PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat pour la location d'heures de glace 2010-2011 avec Les Complexes Sportifs de Terrebonne inc. au montant de 1 974 282.52\$ (t.t.c.), le tout suivant la recommandation CE-2010-526-REC du Comité exécutif en date du 19 mai 2010.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2009-0131 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 245-05-2010**

**ATTENDU** la résolution 478-09-2009 acceptant la soumission de la firme Les Constructions CJRB inc. pour des travaux d'infrastructures et des travaux de remplacement d'aqueduc sur la rue Saint-Sacrement;

**ATTENDU QUE** les travaux de remplacement de 2 chambres de vannes existantes sur la conduite d'aqueduc de 500 mm de diamètre dans le boulevard des Seigneurs inclus dans le bordereau de soumission de la firme Les Constructions CJRB Inc. n'avaient pas été retenus lors de l'adoption de ladite résolution ;

**ATTENDU QUE** les travaux de remplacement des 2 chambres de vannes sont devenus nécessaires et que le montant des travaux de remplacement est remboursable par la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins, considérant qu'il s'agit d'un équipement intermunicipal ;

**ATTENDU QUE** l'acquisition de ces équipements a été prévue dans le cadre du règlement numéro 30 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins ;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux s'élève à 395 650\$, plus taxes, selon le bordereau des prix en annexe ;

**ATTENDU** la recommandation de la firme BPR-Triax ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-524-REC du Comité exécutif en date du 19 mai 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.** pour les travaux de remplacement des 2 chambres de vannes sur la conduite d'aqueduc de 500 mm de diamètre, propriété de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins, au montant de 395 650\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0139 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente avec la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins pour la réalisation des travaux de remplacement de 2 chambres de vannes d'aqueduc de 500 mm de diamètre.

#### **ADOPTÉ**

---

\*Arrivée de M. le conseiller Marc Campagna.

---

#### **RÉSOLUTION NO : 246-05-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction de bordures, de sentier piétonnier, de fondation et de revêtement bitumineux / rues de Cazaux, de Mièges, du Rubis, de Montpellier, de Nîmes, de Versailles et de Plaisance ;

**ATTENDU QUE** huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 mai 2010, à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	1 088 742,98\$
Simard-Beaudry Construction inc.	1 159 207,06\$
Construction DJL inc.	1 208 937,53\$
Maskimo Construction inc.	1 234 594,87\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	1 243 767,22\$ <i>corrigé</i>
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	1 335 028,88\$
Construction Soter inc.	1 343 438,25\$
Construction Anor (1992) inc.	1 347 165,10\$ <i>corrigé</i>

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 mai 2010 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-541-REC du Comité exécutif en date du 26 mai 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **ASPHALTE DESJARDINS INC.**, datée du 17 mai 2010, pour la construction de bordures, de sentier piétonnier, de fondation et de revêtement bitumineux / rues de Cazaux, de Mièges, du Rubis, de Montpellier, de Nîmes, de Versailles et de Plaisance, pour un montant de 964 556,35\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 385, 451, 459 et 460.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0145 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 247-05-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Daniel L 'Espérance**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de construction d'un égout domestique sur une partie des rues des Balsamines, Philippe-Chartrand et Ouellette et prévoyant un emprunt n'excédant pas 234 400 \$, soit adopté sous le numéro 465.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 248-05-2010**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de bordures, de trottoirs, de pavage, de piste cyclable, d'éclairage, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur l'avenue des Grands-Prés, les croissants « C », « D », « E » et « F » (entre la rue des Fleurs et le boulevard Pierre Le Gardeur) et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 730 320\$, soit adopté sous le numéro 468.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 249-05-2010**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2010-538-REC du Comité exécutif en date du 26 mai 2010, impose au policier ayant le numéro de dossier 148-1 100111-001 une suspension sans traitement d'une durée de :

- quatre heures et demie (4h½) pour la faute relative au stationnement interdit;
- quatre heures et demie (4h½) pour la faute reliée à l'omission d'accomplir son travail;
- neuf heures (9h) pour la faute relative à l'inscription inexacte sur le rapport d'activités quotidiennes.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 250-05-2010**

Conformément à l'article 16 du règlement numéro 309 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc;

**Il est proposé par Denis Poitras  
appuyé par Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme Monsieur Alexandre Filiatrault, employé de la compagnie Sécurité des Deux-Rives ltée, pour l'application dudit règlement et la délivrance de tout constat d'infraction en vertu de l'article 147 du code de procédure pénale.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 251-05-2010**

**PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---